

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14–25 novembre 2022

DÉCLARATION RÉGIONALE DE LA CEDEAO SUR UNE RÉPONSE ROBUSTE
À LA CRISE DE L'EXTINCTION LORS DE LA 19^E RÉUNION DE
LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CITES

Le présent document est soumis par le Ghana et le Libéria en relation avec le point 83 de l'ordre du jour. *

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*



DÉCLARATION RÉGIONALE DE LA CEDEAO SUR UNE RÉPONSE ROBUSTE À LA CRISE DE L'EXTINCTION LORS DE LA 19^E RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CITES

Abuja, Nigeria, 6 – 7 octobre 2022

NOUS, les organes de gestion de la CITES du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Niger, du Nigeria, du Sénégal, de la Sierra Leone et du Togo ;

S'ÉTANT RÉUNIS à Abuja du 6 au 7 octobre 2022 pour discuter des propositions et des documents de travail à l'ordre du jour de la 19^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ;

RECONNAISSANT que la biodiversité fait partie intégrante et irremplaçable du patrimoine naturel mondial et doit être protégée pour les générations futures ;

CONSCIENTS de l'ampleur massive du commerce illégal des espèces menacées en Afrique de l'Ouest et dans le monde, impliquant des réseaux criminels organisés transnationaux qui sapent la bonne gouvernance et l'état de droit ;

CONSCIENTS que ce commerce illégal cause des dommages étendus et irréversibles à la biodiversité et aux services écosystémiques vitaux en Afrique de l'Ouest et dans le monde ;

SACHANT EN OUTRE que jusqu'à un million d'espèces sont menacées d'extinction et que le deuxième facteur (le premier pour les espèces marines) de ce déclin sans précédent de la biodiversité est l'exploitation des plantes et des animaux sauvages, qui inclut le commerce international ;

PRÉOCCUPÉS par le fait que le déclin des espèces dans le monde entier dépasse de plus en plus les efforts déployés par la CITES, incluant de nombreuses espèces en danger critique d'extinction ou en danger menacées par le commerce international n'étant pas inscrites aux Annexes de la CITES ou figurant à l'Annexe II de la CITES plutôt qu'à l'Annexe I ;

CONSCIENTS de l'importance cruciale de la mise en œuvre de la Stratégie de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages en Afrique de l'Ouest (SLCES) en tant que mécanisme régional visant à freiner le commerce illégal de la faune et de la flore ;

LANCENT UN APPEL À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DE LA CITES POUR :

- 1. ÊTRE AMBITIEUX** dans sa réponse à la crise de l'extinction, en soutenant les efforts de l'Afrique de l'Ouest à la CoP19 pour protéger les espèces menacées par le commerce international ;
- 2. RÉPONDRE** à l'appel de l'Afrique de l'Ouest pour que la CITES mette en œuvre de manière urgente des mesures qui contribueront à réduire les risques futurs du commerce et du trafic d'espèces sauvages pour la santé humaine et animale ;
- 3. RECONNAITRE** que la région de l'Afrique de l'Ouest, malgré des défis importants en matière de ressources et de capacités, a pris des mesures importantes pour lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages et s'est engagée à mettre fin à la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- 4. SOUTENIR** la région de l'Afrique de l'Ouest dans sa proposition de développement d'un Fonds d'application de la CITES, afin de fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la CITES, de la Stratégie de lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages en l'Afrique de l'Ouest (SLCES) et d'autres initiatives régionales similaires.